



**Le Département de la Vienne
s'engage pour une offre de soins
sur tout le territoire**

Le Département accompagne les étudiants et les professionnels pour leur installation dans la Vienne

+ Des aides financières aux études

La durée de l'aide financière est de 7 ans pour les médecins, dès la 2^e année d'étude (500€/ mois), 5 ans pour les orthophonistes (500€ par mois), 5 ans pour les dentistes (500€/ mois), 4 ans pour les masseurs-kinésithérapeutes (500€ /mois) et 2 ans pour les infirmiers de pratique avancée (500€ /mois).

Trois nouvelles bourses : 5 ans pour les études en pharmacie (500€ /mois), 3 ans pour les infirmiers (500€/ mois) et 5 ans pour les études en maïeutique (500€/mois).



2 conditions à respecter :

- s'installer dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins, définie par le Département,
- exercer leur métier, à la fin de leur formation, dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins, pour une durée égale à celle du versement de l'allocation mensuelle et ne pouvant être inférieure à deux ans.

Cette aide financière aux études est cumulable avec l'aide à la primo-installation après l'obtention du diplôme.

+ Des aides à la primo-installation

• **Aide forfaitaire de 5 000 €**

ou

• **Prêt d'honneur à taux zéro jusqu'à 20 000 €**

Le praticien doit exercer au moins 5 ans dans le territoire du cabinet choisi.

Sont éligibles les remplaçants jamais installés dans la Vienne, les praticiens hospitaliers ou salariés d'un centre de santé, les professionnels venus d'un autre département. Cette aide est destinée à tous les professionnels reconnus dans le code de la Santé publique. Elle est cumulable avec les aides d'autres organismes.

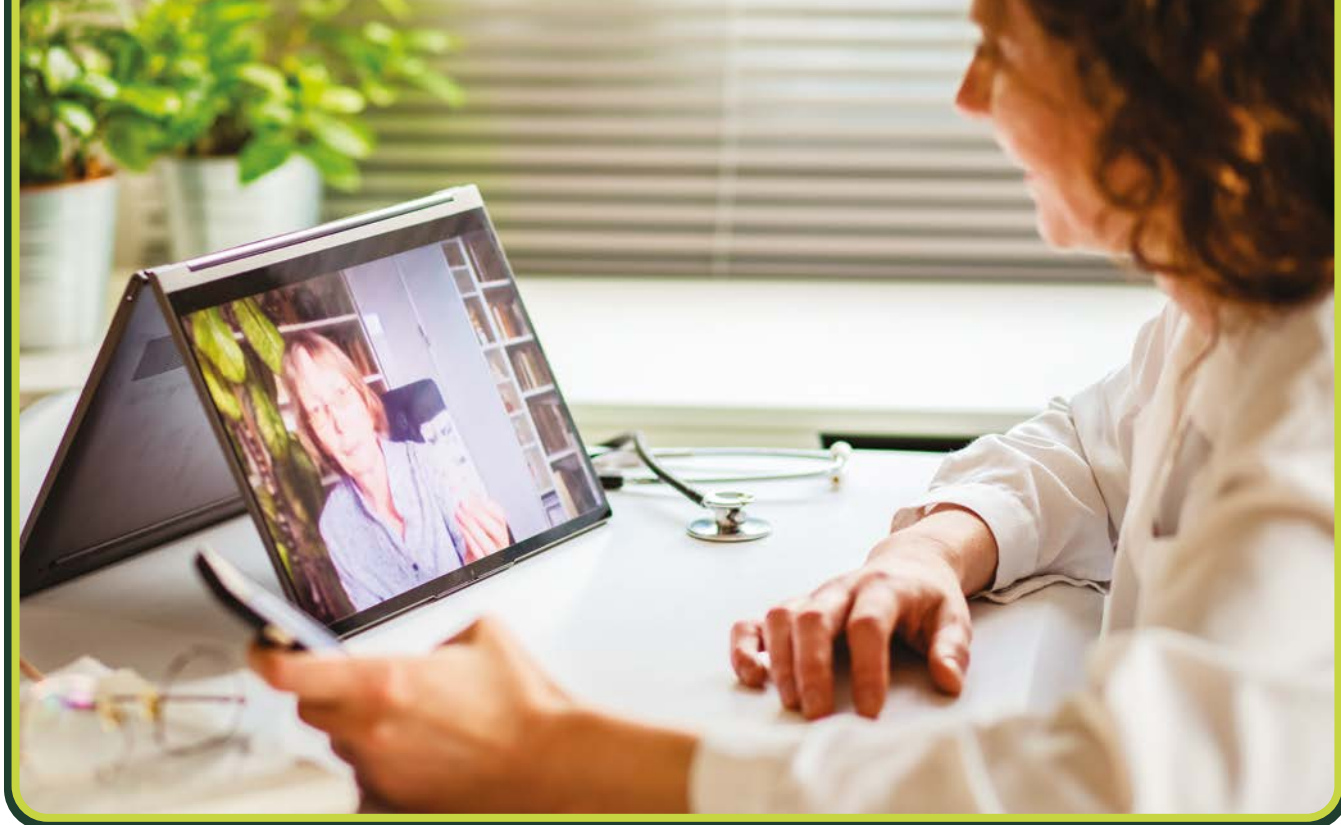


Des dispositifs innovants pour les professionnels

+ Projets en réflexion

- **Site internet unique** Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Département de la Vienne
- **Création de logements adaptés** pour accueillir les étudiants en stage (Maison des internes, aménagements d'espace logement dans les Résidences Autonomie...)
- **Vienne Santé, le guichet unique** avec tous les acteurs de la santé (ARS, CPAM, Faculté, Directrice de médecine générale, Ordres, URPS, CLS, Région Nouvelle-Aquitaine)
- **Contrat local de Santé départemental (CLS)** a pour but de soutenir les dynamiques locales de santé sur le territoire départemental en favorisant une prise en compte globale de la politique régionale de santé et en tenant compte des spécificités des territoires, en lien avec les CLS locaux pour garantir l'accès au soins pour tous les publics
- **Création d'un médico bus** réservé aux patients en rupture de soins des zones rurales en partenariat avec tous les acteurs de la santé
- **Soutien à la création d'une faculté dentaire**
- **Accompagnement à la création d'une équipe mobile** de la Vie la Santé dans les territoires





+ Aide aux communes pour le déploiement de la télémédecine en soins immédiats

L'objectif de la télémédecine est de répondre aux problèmes d'accès aux soins dans certains territoires et soulager les professionnels médicaux souvent surchargés.

- Aide financière aux communes pour le déploiement de la télémédecine en soins non programmés ou de petite urgence,
- La commune bénéficiaire s'engage à effectuer les travaux dans les bâtiments qui lui appartiennent et/ou mettre à disposition des professionnels de santé le matériel adapté,
- Partenariat avec les contrats locaux de santé de proximité et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

+ Aide aux stagiaires



Un projet de partenariat est envisagé avec les Communautés de communes et d'agglomération via les Contrats Locaux de Santé et les Gîtes de France afin de réserver des logements pour les stagiaires.

Voir la carte des logements disponibles sur lavienne86.fr

+ Aide au déploiement du dépistage et du soins d'urgence dentaire : soutien au bus de dépistage d'AOSIS

+ Journée de découverte et de formation au SDIS et sur les territoires de Contrats Locaux de Santé avec le SAMU, les Pompiers et le CHU

Un accueil et un accompagnement personnalisés

+ Un accueil unique et une équipe territoriale d'appui

Tous les professionnels de santé peuvent s'inscrire à l'accueil pour avoir les renseignements nécessaires à une installation, sur les aides financières, le départ en retraite.

Piloté par l'ARS, cet accueil unique est composé des représentants de l'ARS, de la CPAM, des conseils de l'ordre concernés par le Rendez-Vous et par la Mission santé du Département.

Une équipe territoriale d'appui se déplace dans le territoire pour être à l'écoute des professionnels de santé et faire remonter les problématiques à l'échelon régional et national.

+ Un accompagnement personnalisé



Un chargé de mission dédié du Département de la Vienne accompagne les étudiants et praticiens bénéficiaires du dispositif d'aides départementales.

- Visite de sites et de bâtiments disponibles pour accueillir les primo installants et rencontre avec les élus locaux,
- Proposition d'accueil de la famille (crèche, logement, conseils...) en lien avec les coordinateurs des Contrats Locaux de Santé ou avec les élus,
- Aide à la recherche d'un emploi pour le ou la conjoint(e),
- Promotion des stages dans la Vienne auprès des professionnels de santé et des étudiants.



Céline B., 25 ans orthophoniste

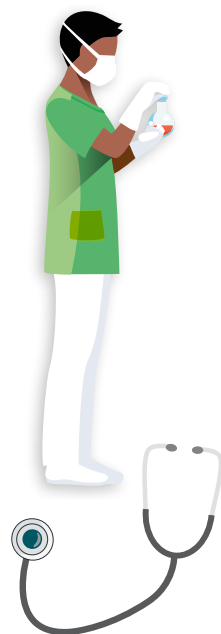
"J'ai intégré le dispositif en cours de cursus universitaire. J'ai ainsi pu mettre une partie de cette aide financière de côté, afin de financer mon matériel de départ. J'ai ainsi pu offrir aux patients une prise en charge adaptée, et ce, dès le début. Un grand merci à l'ensemble de l'équipe de Département de la Vienne pour leur aide et leur soutien, même encore aujourd'hui."

Agnès G., 33 ans médecin généraliste

"Ce dispositif d'accompagnement m'a permis de m'orienter efficacement vers les structures médicales en besoin. Cette aide financière aux études et à l'installation a été non négligeable et bienvenue."

Répondre aux besoins de santé du territoire est une des priorités du Département de la Vienne

Depuis 2009



219

professionnels de santé sont déjà installés parmi lesquels :

80 médecins

27 dentistes

44 orthophonistes

32 kinésithérapeutes

2 infirmiers de pratique avancée

6 sages-femmes

28 autres professionnels paramédicaux (infirmiers, pédicures podologues, psychomotriciens, ergothérapeute...)



266

professionnels de santé ont bénéficié au cours de leurs études ou lors de leur installation des dispositifs d'aides du Département.



Centres de santé implantés dans la Vienne

33 Maisons de Santé Pluridisciplinaires implantées et d'autres en projet

Notes

**Plus d'infos au
06 10 10 47 28
et sur
lavienne86.fr**



Septembre 2025

Département de la Vienne

Place Aristide Briand
CS 80319 - 86008 POITIERS
05 49 55 66 00
■ lavienne86.fr